

2012_A024

OBJET : Aménagement de l'espace - Déclaration d'intérêt communautaire d'un périmètre opérationnel à enjeux dans le secteur Aymards / Couperigne/ Estroublans - Commune de Vitrolles

Le 15 mars 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Dahbia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie- Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BELLUCCI Angélique suppléée par LOVISOLO Christophe - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AREZKI Alain donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRAMI Helliott donne pouvoir à GERACI Gérard - CIOT Jean-David donne pouvoir à BOYER Michel - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DAVENNE Chantal donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DUPERREY Lucien donne pouvoir à DELAVET Christian - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à LAGIER Robert - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - LOUIT Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - MATAS Henri donne pouvoir à DECARA Yannick - MERGER Reine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BRUNET Danièle - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TONIN Victor donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy - BAUTZMANN Marcel - DEVAUX Pierre - GARCIA Daniel - LONG Danielle - MERSALI Malik - PERRIN Jean-Claude - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 15 MARS 2012

Rapporteur : Maryse JOISSAINS MASINI

Co-rapporteur : Roger PELLENC

Thématique : Aménagement de l'espace

Objet : Déclaration d'intérêt communautaire d'un périmètre opérationnel à enjeux dans le secteur Aymards / Couperigne/ Estroublans - Commune de Vitrolles.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du processus d'élaboration du SCOT en cours, la commune de Vitrolles confirme son rôle de pôle structurant du territoire communautaire en particulier en matière de développement économique. À ce titre, le secteur Aymards/Couperigne/Estroublans, avec notamment la présence de la Gare des Aymards, constitue un des points clé pour asseoir la commune dans son rôle de pôle secondaire et conserver ses atouts dans le cadre du déploiement des activités aéronautiques.

Aussi, il est proposé d'instaurer un partenariat fort pour soutenir le développement économique dans ce secteur à enjeux en déclarant d'intérêt communautaire le périmètre opérationnel identifié et en poursuivant la réflexion engagée par une étude de faisabilité.

Exposé des motifs :

Le contexte

La commune de Vitrolles jouit d'un positionnement territorial stratégique, à l'interface de trois grands pôles d'emplois : le Pays d'Aix, le pourtour de l'étang de Berre et l'aire marseillaise. Elle bénéficie aussi d'une accessibilité complète à la croisée de différents axes de communication de portée métropolitaine (A7, RD9, RD113) et offre tous les modes de transports avec l'aéroport Marseille Provence et le réseau ferré.

Compte tenu de sa situation dans le territoire métropolitain et de la qualité de sa desserte, un pôle d'échanges a été implanté sur la commune dans le cadre du contrat de Plan Etat Région 2000 – 2006.

La gare des Aymards est en service depuis 2008 avec un parking payant de 400 places sur la zone d'activités de la Couperigne :

- à l'échelle de la commune, la gare représente un outil urbain fort qui pourrait déplacer positivement les centres d'intérêts et modifier les caractéristiques du développement des espaces environnants. Le dénivelé d'environ 35 mètres demeure un obstacle physique.
- à l'échelle communautaire, le succès du pôle d'échanges est un vecteur du développement économique de la zone des Estroublans sur laquelle on recense environ 20 000 emplois. Cette zone vieillit mal et nécessiterait un vrai partenariat public / privé.
- à l'échelle métropolitaine, le pôle d'échanges est un élément structurant du développement des projets de développements des transports (VL, bus, avion) et en particulier des transports ferrés, dans la perspective de la réouverture du barreau Aix-Rognac.

Malgré ces atouts, la gare reste sous-utilisée car déconnectée du tissu économique et de la vie locale.

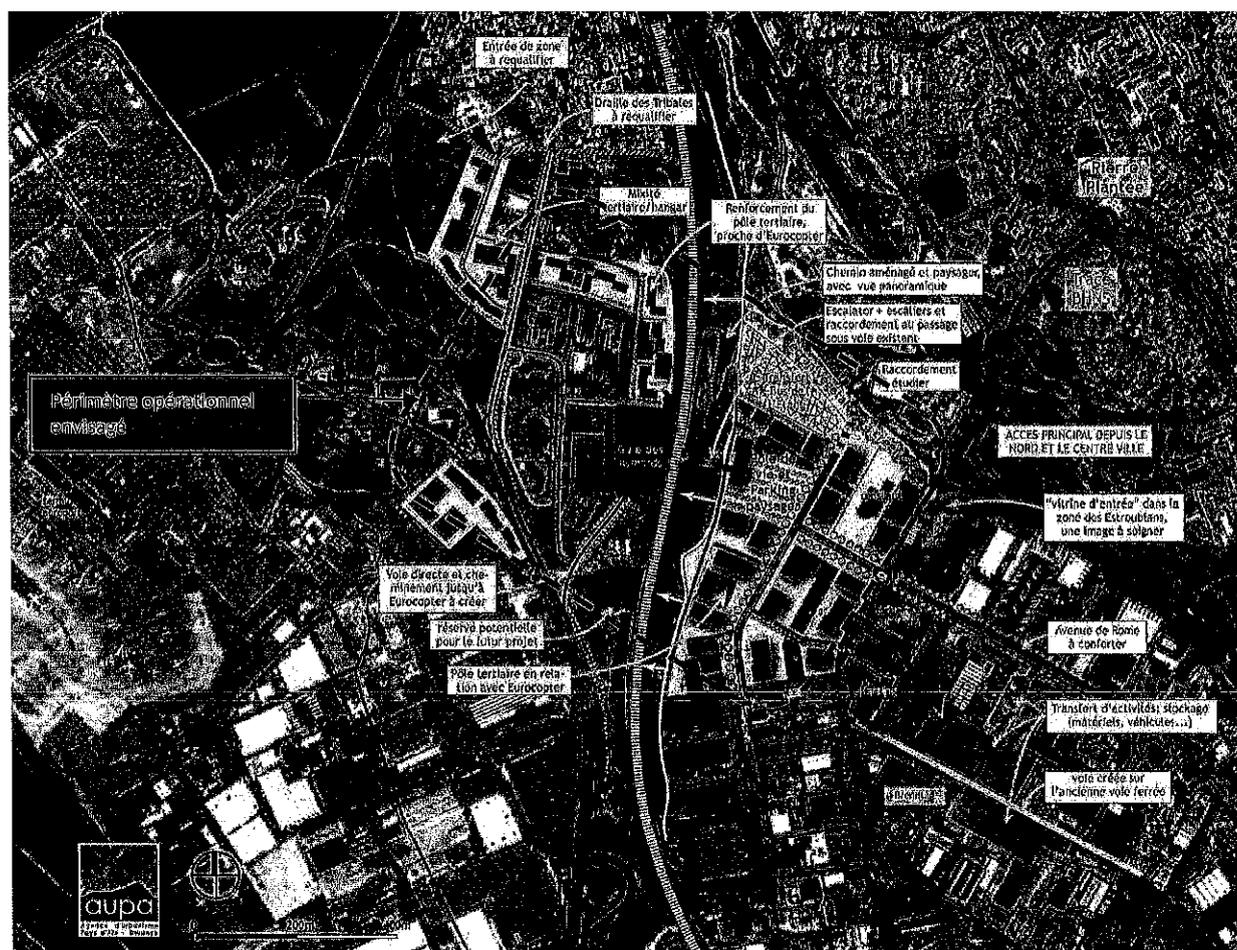
1- Un premier travail d'analyse du contexte en 2010

Partant de ce constat, la commune de Vitrolles et la CPA ont confié une étude à l'AUPA (Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix), en 2010, avec pour objectifs:

- identifier les atouts et les faiblesses du secteur : gare des Aymards, zones des Estroublans et de la Couperigne,

- esquisser des pistes de travail pour améliorer le fonctionnement général de ce secteur,
- hiérarchiser les enjeux et les niveaux d'intervention au regard des compétences de chaque collectivité.

Ce premier travail a permis de confirmer des enjeux de dimension communautaire, voire métropolitaine, tant au niveau économique que des déplacements, et d'identifier un périmètre opérationnel dans lequel la création d'une liaison forte reliant la zone d'activités de la Couperigne à celle des Estroublans pourrait devenir le catalyseur d'une requalification ambitieuse des zones d'activités.



Source : Etude AUPA – Vitrolles : une gare et un pôle d'échange au cœur du projet urbain – Octobre 2011

2- En parallèle, la démarche volontaire de coopération intercommunautaire

Dans le cadre de la démarche de coopération intercommunautaire volontaire en vue de la structuration d'un pôle métropolitain de projet, les 9 présidents d'EPCI concernés ont affirmé, dans leur conférence du 25 novembre 2011, leur volonté de travailler en étroite collaboration sur les questions des déplacements, du logement et du développement économique.

Une liste de dix propositions de coopérations concrètes a été élaborée, dont une concerne précisément le secteur à enjeux de la commune de Vitrolles :

- « réaliser des projets d'aménagement, identifiés comme structurants et pouvant associer au moins deux EPCI, notamment le développement et l'aménagement du pôle économique Marignane/Vitrolles/Est Etang de Berre ».

Par cette déclaration, les principaux acteurs du territoire ont confirmé la nécessité de travailler conjointement sur la requalification et le développement du pôle économique Marignane/ Vitrolles/ Est Etang de Berre, et l'amélioration des transports en commun, en particulier à travers le rayonnement de la Gare des Aymards.

3- Une opportunité : les chantiers prioritaires du pôle de compétitivité Pégase

Lors de la Conférence Régionale de l'Industrie qui s'est tenue sur le site d'Eurocopter, le 26 octobre 2011, les acteurs et partenaires du développement économique ont échangé sur la question de l'avenir de l'industrie aéronautique en Provence Alpes Côte d'Azur.

C'est à travers une mobilisation générale de l'ensemble des acteurs du territoire et en s'appuyant sur le rôle de l'Etat, que le Président du projet Pégase, également Directeur d'Eurocopter, propose de relever ce défi : les 3 communes concernées, la CPA et MPM, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la Région PACA, les établissements publics EPF et RFF, la CCIMP, le concessionnaire de l'aéroport, le SMITEEB.

4- L'implication de la Communauté du Pays d'Aix

La CPA a achevé le diagnostic de son SCOT, et doit fixer les orientations politiques du projet de développement du territoire.

La commune de Vitrolles occupe une place privilégiée dans l'armature territoriale puisqu'elle constitue le 2^{ème} pôle de l'agglomération au niveau démographique et économique, avec des zones économiques spécialisées autour des activités de logistiques, des transports ainsi que des services dits opérationnels.

Dans un premier temps, en accord avec la volonté de la commune, la CPA a marqué sa volonté d'agir et d'être un partenaire privilégié dans les actions visant au renouvellement de ces espaces stratégiques Aymards/ Couperigne/Estroublans en

signant une convention avec l'EPF PACA sur un périmètre d'environ 100 hectares autour de la gare des Aymards en relais de celle signée entre l'EPF et la Région PACA. Cette convention permet de saisir toutes les opportunités foncières sur ce secteur afin d'en maîtriser leur devenir.

Dans un deuxième temps, il convient de concevoir un projet d'aménagement et de valorisation de ce territoire en terme de programmation, de formes urbaines et d'évaluer l'impact financier du projet.

Au regard des multiples enjeux identifiés sur ce secteur, et en cohérence avec l'ambition exprimée par l'ensemble des partenaires, il est proposé que la CPA, au titre de ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement de l'espace communautaire, s'implique plus fortement dans la requalification d'un périmètre opérationnel dans le secteur à enjeux Aymards / Couperigne / Estroublans, en le déclarant d'intérêt communautaire ; la démarche devra être conduite en étroite collaboration avec la Commune, pour s'insérer dans la problématique générale du développement du territoire communal.

Il est aussi proposé de poursuivre le travail engagé par l'AUPA par une étude de faisabilité visant à préciser le périmètre opérationnel, à proposer des orientations de développement du secteur, à évaluer la rentabilité économique du parti retenu en impliquant tous les partenaires potentiels et à déterminer les modalités de sa mise en œuvre dans le cadre d'une ZAC d'intérêt communautaire.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5216-5 ;

VU la délibération n°2007-A392 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2007 validant la convention cadre d'impulsion et d'anticipation foncière entre la CPA et l'EPF PACA ;

VU la délibération n°11-101 de la commune de Vitrolles du 26 mai 2011 relative à l'adhésion de la commune à la convention cadre mise en place entre la CPA et l'EPF PACA;

VU l'avis du Bureau communautaire du 23 février 2012 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECLARER** d'intérêt communautaire le secteur opérationnel envisagé (Cf. carte ci-dessus) de la zone à enjeux située sur la Commune de Vitrolles : Aymards/Couperigne/Estroublans ;
- **AUTORISER** le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité visant à préciser le périmètre opérationnel, à proposer des orientations de développement du secteur, à évaluer la rentabilité économique du parti retenu en impliquant tous les partenaires potentiels et à déterminer les modalités de sa mise en œuvre dans le cadre d'une ZAC d'intérêt communautaire.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;
- **DIRE que** les dépenses d'études seront imputées sur la ligne budgétaire d'investissement 824 - 2031 ;

OBJET : Aménagement de l'espace - Déclaration d'intérêt communautaire d'un périmètre opérationnel à enjeux dans le secteur Aymards / Couperigne/ Estroublans - Commune de Vitrolles

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	136
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	136
Majorité absolue	69
Pour	136
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

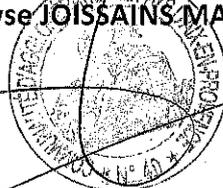
Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



20 MARS 2012